



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 103406

Texte de la question

Mme Lucette Lousteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur le dispositif de départ à la retraite anticipée pour les travailleurs handicapés (RATH). Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 prévoit que l'article L. 351-1-3 du code de la sécurité sociale soit complété par une disposition permettant aux assurés justifiant de durées d'assistance suffisantes sans pouvoir néanmoins en attester sur une fraction de ces durées, d'obtenir l'examen de leur situation par une commission placée auprès de la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés. Elle souhaite savoir à quelle date le décret déterminant les modalités de fonctionnement et de composition de cette commission sera publié et si une procédure d'urgence peut être envisagée pour les personnes pouvant déjà faire valoir leur droit à la retraite.

Données clés

Auteur : [Mme Lucette Lousteau](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103406

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2182

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)